



Communiqué de presse

Agression à la hache à Martigny le 22 juillet 2014

Mise en détention de l'accusé

A la suite de l'arrestation de l'accusé, le Tribunal cantonal a procédé à son interrogatoire le 23 mars 2018. Il a ordonné le même jour sa mise en détention pour motifs de sûreté jusqu'au jugement. De nouveaux débats d'appel seront en principe tenus avant l'été.

Sion, le 27 mars 2018

Tribunal cantonal du Valais

Aucune information ou commentaire supplémentaire ne sera donné par le Tribunal cantonal dans cette affaire.